

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Doris Godbout, greffière provisoire

QUE :-

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 NOVEMBRE 2023, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON A ADOPTÉ PAR RÉOLUTION L'AJOURNEMENT DE LADITE SÉANCE AU 13 NOVEMBRE 2023. LA SÉANCE AURA LIEU À LA GRANDE SALLE SITUÉE AU 108 AVENUE OUELLET.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 6^e jour du mois de novembre 2023.



Greffière provisoire

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Doris Godbout, greffière provisoire, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 19 et 21 heures, ce 6^e jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de novembre 2023.

A handwritten signature in blue ink that reads "Doris Godbout". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Greffière provisoire